

SÉANCE DU 28 AOUT 2024

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 09

Votants 12

Date de convocation :

20/08/2024

Date d'affichage :

20/08/2024

Numéro :

12/2024

Le vingt-huit août deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Nelly FACCA – Françoise CHINCHOLLE – Josiane GALY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Pierrette RAMON – Nathalie JALBY – Françoise DAVIOT.

Absents excusés représentés : Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Pierre CANAC (B.DELBRUEL) – Rose LUGAN (Nelly FACCA).

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Josiane GALY

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CCAS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

La constitution du Conseil de la Vie Sociale est imposée par le code de l'action sociale et des familles pour les établissements assurant un hébergement ou un accueil de jour continu.

Les modalités de sa composition et de ses compétences sont fixées par décret. Selon les dispositions du décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, cet organe comprend notamment des représentants de l'organisme gestionnaire. Par délibération n°16/2004, du 22 avril 2004, le Conseil d'Administration a fixé à 2 le nombre de représentants de l'organisme gestionnaire.

Suite à la démission de Mme Catherine-Marie PUECH désignée représentante de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles » par la délibération 08/2020 du 28 juillet 2020, il convient de désigner un nouveau membre représentant le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le décret n°2004-287 du 25 mars 2004, relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participations instituées à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles,
- Vu la délibération n°08/2020 du 28 juillet 2020,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉSIGNE** Mme Nelly FACCA, en remplacement de Mme Catherine-Marie PUECH en tant que représentante de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles ».
- **CONFIRME** Mme Nathalie JALBY en tant que représentante de l'organisme gestionnaire au conseil de la vie sociale de l'EHPAD « Les Charmilles ».
- **PRÉCISE** que Mr Bernard DELBRUEL représentera la Présidente du CCAS en tant que membre à voix consultative.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication

La Présidente
Elisabeth CLAVERIE

